

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation du conseil municipal : le 08 juin 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, M. Patrick FRIOUX, Mme Marie-Henriette ELIE, M. Michel MORACCHINI, Mme Charlène MARIE

Excusés ayant donné procuration : Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. le Maire), M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à M. Philippe MAURICE), Mme Florence BURNEAU (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE) M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absente : Mme Emmanuelle FOUASSON

Désigné secrétaire de séance : Mme Sylvie GUEGUEN

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	12	6	18	18	0	0

////////////////////////////////////

DEL2023-030 - Affaires financières : Attribution de subvention à l'association RICMB pour l'année 2023

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Michel MORACCHINI quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote de la présente délibération.

Considérant que l'association RICMB participe au développement de la commune, à son dynamisme en créant du lien entre les habitants et en contribuant au devoir de mémoire, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 :

Nom de l'association	Subvention attribuée en 2022	Proposition de subvention 2023
ASSOCIATION CULTURELLE		
RICMB	500,00 €	500,00 €

Sur l'avis de la commission Finances du 30 mai dernier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 500,00 € à l'association RICMB au titre de l'année 2023.

DELIBERATION PUBLIEE

Le

21 JUIN 2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le

21 JUIN 2023

Le Maire,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,
Sylvie GUEGUEN

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Sylvie Gueguen', is written over the typed name.